



PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE EN SPSTI : INTÉGRATION ET DÉPLOIEMENT

Thomas NESME

Infirmier de Prévention et de Santé
au travail – Horizon Santé Travail –
Nanterre

Introduction / Objectifs :

L'intégration des Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) au sein des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) vise à renforcer la capacité des professionnels à repérer et accompagner les salariés en détresse psychique. Face à l'augmentation des troubles liés au travail (stress, burn-out, anxiété), il est essentiel que tous les acteurs du SPSTI soient en mesure d'identifier les signes précoces et

d'orienter efficacement les salariés vers les ressources adaptées.

Méthodologie :

Phase 1 - Formation des professionnels du SPSTI :

- ▶ Politique d'Horizon Santé Travail : formation d'un Infirmier en tant que Formateur PSSM afin d'avoir une souplesse dans l'organisation des sessions de formations PSSM.
- ▶ Sensibilisation et mobilisation : présentation des PSSM aux équipes et identification des besoins spécifiques de chaque métier.
- ▶ Formation de tous les acteurs du SPSTI : sessions PSSM de 14 heures avec une pédagogie active (exercices pratiques, mises en situation).
- ▶ Évaluation des acquis : questionnaires avant/après et retours d'expérience sur l'application des connaissances dans les pratiques professionnelles.

Phase 2 - Déploiement auprès des entreprises adhérentes :

- ▶ Promotion de la formation PSSM auprès des employeurs et des référents RH dans le cadre de l'offre complémentaire des SPSTI.
- ▶ Sessions de formation pour les salariés volontaires, notamment les managers, représentants du personnel et référents QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail).
- ▶ Suivi et ajustement du dispositif en fonction des retours des entreprises et des salariés formés.

Résultats obtenus :

- ▶ Renforcement des compétences des professionnels du SPSTI pour mieux détecter et orienter les salariés en détresse psychique.
- ▶ Meilleure coordination entre médecins, infirmiers et membres de l'équipe pluridisciplinaire dans la gestion des situations de souffrance au travail.
- ▶ Développement d'une culture de la santé mentale en entreprise, avec des salariés mieux formés et plus à l'aise pour intervenir auprès de leurs collègues.
- ▶ Intégration durable des PSSM dans l'offre complémentaire des SPSTI, facilitant la diffusion des bonnes pratiques auprès des entreprises adhérentes.

Discussion des résultats / Conclusion :

L'intégration des PSSM dans les SPSTI constitue une avancée majeure pour la prévention des risques psychosociaux en entreprise. Former d'abord les professionnels du SPSTI permet d'ancrer cette démarche en interne avant d'élargir la formation aux salariés des entreprises adhérentes.

Les résultats attendus permettront d'évaluer l'efficacité du dispositif et d'adapter son déploiement en fonction des besoins du terrain. L'enjeu sera de garantir la pérennisation des compétences acquises et d'encourager les employeurs à intégrer la santé mentale dans leurs stratégies de prévention. En structurant les PSSM comme une offre complémentaire des SPSTI, ce projet contribue à une meilleure prise en charge des troubles psychiques en milieu professionnel et à la création d'un environnement de travail plus sain et bienveillant.



Pour contacter l'auteur de cette communication : t.nesme@horizonsantetravail.fr